



Angers, jeudi 3 juin 2021

Les animations estivales sur l'île Saint-Aubin commencent samedi

Du 5 juin au 29 août, tous les week-ends ainsi que le 14 juillet, de 12 h à 18 h, le site de l'île Saint-Aubin proposera aux Angevins et aux visiteurs de nombreuses activités et animations dans le cadre du programme « Au cœur de l'île ».

Située au cœur des Basses Vallées angevines et à 5 minutes du centre-ville d'Angers, accessible par voie douce, l'île Saint-Aubin est classée espace Natura 2000. C'est dans ce cadre que durant tout l'été, à pied ou à vélo, il sera possible de flâner sur le site et de retrouver de nombreuses activités à la ferme de l'île. Spectacles, concerts, balades contées... sont au programme.

Dès ce week-end, le public pourra assister à différents rendez-vous organisés par la Maison de l'environnement et animés par des acteurs locaux :

- Inauguration de la nouvelle exposition du photographe animalier Louis Marie Préau « Loire Nature », prévue sur les deux premiers week-ends en présence de l'artiste ;
- Visite contée nature « Albert aux 1 000 mystères » samedi à 14 h avec la compagnie Quint'essence ;
- Spectacle dimanche à 16 h 30 présenté par la compagnie Le Trépied (cirque, trapèze) – jauge de 150 personnes possible.

Le public pourra également profiter tous les week-ends :

- Animations nature proposées aux enfants en partenariat avec la direction Éducation enfance, de 13 h à 18 h ;
- Rallyes nature à réaliser en autonomie sur la ferme ;
- Animation autour du four à pain avec dégustation gratuite ;
- Exposition permanente des Basses Vallées Angevines ;
- Projection d'un film sur les Basses Vallées Angevines à compter du 19 juin ;
- Accès libre aux aires de pique-nique et de détente.

Pour permettre d'accéder à la Maison de l'île plus rapidement, 10 vélos seront mis à la disposition des visiteurs par Vélocité à côté de la guinguette.

Pour plus d'informations : maison.environnement@ville.angers.fr / 02 41 05 33 60.

Le programme « Au cœur de l'île » est consultable sur angers.fr